

DIVISIONS—Suite.

- Motion de M. Guthrie pour 3e l. du bill (n° 23) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph. Adopté par 76 contre 41, 2443.
- Amendement de M. Maclean à motion de M. Davis demandant que le gouvernement fasse décider par la cour Suprême le sens de la clause du contrat fait avec le Pacifique Canadien et qui exempte de taxes les terres octroyées à cette compagnie, et qu'on émette le plus tôt possible les lettres patentes pour terres octroyées aux compagnies de chemins de fer. Amendement rejeté et motion adoptée par 109 contre 7, 2599.
- Amendement de M. Borden (Halifax) à mot. Clarke en amend. à mot. pour 3e l. du bill (n° 13) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport national du Canada. Amendement et sous-amendement rejetés par 62 contre 45, 2803.
- Amendement de M. Northrup demandant que le comité des privilèges et élections soit chargé de faire enquête et rapport concernant validité du bref d'élection de Nipissingue daté le 10 novembre 1900, et conduite de l'officier-rapporteur, et que le greffier de la Couronne en Chancellerie soit sommé de comparaître devant le dit comité avec tous papiers et documents relatifs à la dite élection. Rejeté par 94 contre 51, 3797.
- Amendement de M. R. L. Richardson à mot. de M. McIsaac pour comité sur bill (n° 103) concernant contrat entre législature du Manitoba et Cie du chemin de fer Canadien du Nord, au sujet de certains chemins de fer, le dit amendement ayant pour objet l'ajournement de cette mesure jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à la législature du Manitoba. Rejeté par 80 contre 6, 4622.
- Amendement de M. Taylor demandant que la Chambre déclare que la location de la propriété Seybold par l'honorable Ministre des Travaux publics dénote extravagance dans dépense des deniers publics et que le gouvernement n'aurait pas dû consentir le dit bail sans consulter le parlement. Rejeté par 93 contre 48, 4859.
- Amendement de M. R. L. Richardson (page 5171) demandant que nonobstant l'Acte des chemins de fer ou tout autre Acte, les tarifs du chemin de fer Canadien du Nord, pour le transport des marchandises depuis Manitoba jusqu'à Port-Arthur et vice versa, etc., soient sous le contrôle absolu du lieutenant-gouv. du Manitoba en conseil. Rejeté par 707 contre 5, 5178.
- Amendement de M. Clarke, demandant que le bill (n° 47) modifiant la loi restreignant l'importation et l'emploi des aubains ne soit par lui la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général, etc. Rejeté par 66 contre 7, 5184.
- Amendement de M. R. L. Richardson, Lisgar: Qu'en vertu d'un résolution adoptée le deuxième jour d'avril dernier, cette Chambre ayant exprimé son intention d'obtenir une interprétation judiciaire de la clause du contrat signé avec le chemin de fer Canadien du Pacifique concernant l'exemption de taxes relative aux terres octroyées à la compagnie, la Chambre demande maintenant au gouvernement de soumettre aux tribunaux la question de savoir si la période d'exemption visée dans le contrat commence lors de la ratification, par le parlement, du contrat accordant la subvention en argent et en terres. Rejeté par 99 contre 12, 5533.

DIVISIONS—Suite.

- Amendement de M. R. L. Borden: Que cette Chambre est d'avis que les dépenses pour l'exercice 1900-1901 et les dépenses projetées pour l'exercice 1901-1902 sont excessives et exorbitantes, et qu'elle regrette que le gouvernement, avec les ressources exceptionnellement considérables dont il dispose, a non seulement manqué de réduire la dette publique, mais l'a augmentée dans une large mesure; et qu'il n'a pas su se rendre compte de la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de réduire dans les années à venir une dépense exorbitante dont le chiffre est fixé pendant une période de grande prospérité. Rejeté par 100 contre 51, 5996.
- Divorce, modification de la loi de (mot. Britton et débat) 1446.
- Documents publics, publication par le Canadian Mining Institute (sub.) 3524.
- Douanes (Subsides): Nouvelle-Ecosse, 3922; Ontario, 3923; Colombie Anglaise, 3924; traitements et frais de route de fonctionnaires, 3924; bureau de la commission des Douanes, 3924; montant supplémentaire pour payer appointements et dépenses casuelles, 4714; montant supplémentaire pour impressions et papeterie, 4715; pour rembourser à H. A. Nelson et Fils, Montréal, montant de droits payés, 4715; James Gibson, services comme douanier à Windsor, 4716; somme additionnelle, 5568; pour payer à H. A. Nelson et Fils intérêt sur réclamation, 5570.
- Doukhoborts (int. Wilson) 1785; 2037.
- Dragage, nouvel outillage, Ontario et Québec (sub.) 3591; dragage dans la Nouvelle-Ecosse, dans le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard (sub.) 3596; au Manitoba (sub.) 3597; dans Québec et Ontario (sub.) 4485; dans la Colombie Anglaise (sub.) 4487; dragage (sub.) 5870.
- Dragueurs, réparations (sub.) 3590; Colombie Anglaise (sub.) 3591.
- Dragueur Hackett (int. Hughes) 207.
- Drayton, directrice de la poste (int. McGowan) 1474.
- Drummondville, édifice à (sub.) 1270; pour détourner voie et construire viaduc (sub.) 5308.
- Duc et Duchesse de Cornwall et d'York, visite: (observ.) Hon. M. Prier, 445 et suiv.; sir Wilfrid Laurier, 446 et suiv. (int. Northrup) 524; (int. Prier) 822; 1025; 1093; 1319; (int. Robinson, Elgin) 4963; (int. Hackett) 5306; (int. Borden) 5420; frais de réception (sub.) 5560.
- Dundas, association des carabiniers de (int. Smith) 1475.
- EAST River, quai du gouvernement près de la traverse de (mot. R. L. Borden pour doc.) 227.
- Ecoles, commis, impressions, etc. (sub.) 1400.
- Ecoles dans districts non organisés, services de commis (sub.) 1399.
- Ecluses de Saint-André, gages des ouvriers (mot. Puttee pour doc.) 1295.
- Eclusiers, travail le dimanche (int. Monk) 4733.
- Édifices privés, location par le gouvernement (observ. Taylor) 4846.
- Édifices publics (sub.): Édifices militaires d'Ottawa, nouveau dépôt, 932; nouveau magasin, 1197; loyer, réparations, etc., édifices fédéraux, 3194; salaires des ingénieurs, gardiens, etc., des édifices fédéraux, 3219; édifices fédéraux, éclairage, 4482; édifices du parlement, rallonge, ascenseurs, etc., 5784; dépôt d'armes, construction (sub.) 5808; édifices publics, loyers, réparations, entretien, 5876.